

RÈGLEMENT DU JEU CONCOURS

" Cap sur les Cadeaux avec La Nautique "

ARTICLE 1 : ORGANISATEUR

La Société Nautique de Narbonne, École de Voile, dont le siège social est situé à 12 rue des nautiquards 11100 Narbonne, organise un jeu concours gratuit sans obligation d'achat, intitulé " Cap sur les Cadeaux avec La Nautique ", accessible sur le réseau social Instagram..

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine, à l'exclusion des membres de l'équipe organisatrice et de leurs familles.
Pour participer, il est nécessaire de disposer d'un compte Instagram valide.

ARTICLE 3 : DURÉE DU JEU

Le jeu se déroulera du **3 décembre 2024 à 12h00** au **25 décembre 2025 à 23h59**. Toute participation en dehors de cette période ne sera pas prise en compte.

ARTICLE 4 : MODALITÉS DE PARTICIPATION

Pour participer :

1. Suivez la page **instagram : @Ecoledevoilelanautique**.
2. Aimez la publication.
3. Commentez la publication en identifiant un(e) ami(e) (avec son accord).

Une seule participation par personne est autorisée.

La participation au concours est ouverte aux mineurs sous réserve de l'autorisation parentale.
En cas de gain, un justificatif pourra être demandé pour valider l'attribution du lot.

ARTICLE 5 : DÉSIGNATION DES GAGNANTS

Un tirage au sort sera effectué le **8 janvier 2025** pour désigner les deux gagnants. Le tirage sera réalisé de manière aléatoire parmi les participants ayant rempli toutes les conditions de participation.

ARTICLE 6 : DOTATIONS

Les lots mis en jeu sont les suivants :

- **1er gagnant** : Un cours loisir de 3 heures avec l'École de Voile de la Société Nautique de Narbonne, à réaliser exclusivement aux dates prévues pour les cours loisirs dans le calendrier de l'école.
- **2e gagnant** : Une location au choix entre canoë ou paddle.

Les lots ne sont ni échangeables, ni remboursables, ni transférables.

ARTICLE 7 : ANNONCE DES GAGNANTS

Les noms des gagnants seront annoncés sur les pages Facebook et Instagram de l'École de Voile de la Société Nautique de Narbonne. Les gagnants seront également contactés en message privé. Si un gagnant ne se manifeste pas dans un délai de 7 jours, un nouveau tirage sera effectué.

ARTICLE 8 : RESPONSABILITÉ

L'organisateur ne saurait être tenu responsable en cas de :

- Dysfonctionnement des réseaux sociaux.
- Perte ou vol des lots après leur remise aux gagnants.

ARTICLE 9 : PROTECTION DES DONNÉES

Les informations personnelles collectées dans le cadre du jeu concours sont utilisées uniquement pour la gestion du concours. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de leurs données personnelles.

ARTICLE 10 : ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

La participation à ce jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Pour toute question ou réclamation, vous pouvez contacter la Société Nautique de Narbonne à lanautique.narbonne@gmail.com.